
**PROCES VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE
DU 20 NOVEMBRE 2016
AU CDOS 74**

Ordre du jour

- Réception et vérification des pouvoirs
- Emargement des présidents et des représentants des associations
- Adoption des Statuts
- Adoption du Règlement Intérieur

Membres du comité

Présents :

Gamra DUMONT, Présidente
William SCOTTO, Membre élu
Dominique VALLENTIN, Membre élu
Yannick MEGOZ, Membre élu

Excusés :

Jean Maurice VOUTAY, Vice-président
Frederik MAROT, Trésorier
Nathalie GERMANO-GENAND, Membre élu

Équipe technique :

Présents :

Serge BUSCEMI, DTD
Salim BENELMAADADI, Responsable d'arbitrage

Lors de la dernière assemblée générale du 29 octobre 2016, le quorum n'a pas été atteint. En effet, pour délibérer valablement lors de la première assemblée générale, il fallait 20 clubs présents ou représentés soit 51 voix. Après vérification, 12 clubs étaient présents ou représentés soit 44 voix et 7 clubs excusés.

Une deuxième assemblée a donc été proposée le 20 novembre 2016.

Le 20 novembre 2016, les membres du Comité Départemental de Karaté Haute-Savoie et disciplines associés, se sont réunis en Assemblée Générale extraordinaire à la salle de réunion du CDOS sur convocation écrite de la Présidente Gamra DUMONT.

L'Assemblée est ouverte à 10h00 et présidée par Gamra DUMONT, Présidente du Comité Départemental.

Il a été établi une feuille de présence signée par tous les membres présents ou représentés. Ladite feuille de présence permet de constater le nombre des membres présents ou représentés lors de cette AG, à jour de leurs cotisations fédérale. 9 clubs étaient présents et 3 clubs excusés. Pour cette deuxième assemblée, le quorum n'étant pas nécessaire, l'assemblée générale extraordinaire peut valablement voter.

MODIFICATIONS DES STATUTS ET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'assemblée générale fédérale du 10/09/2016 a adopté les statuts types et le règlement intérieur type des comités départementaux. Les projets de textes concernant le comité départemental de la Haute-Savoie ont été transmis aux clubs en prévision de l'assemblée générale.

Les modifications sont présentées et commentées par la Présidente Gamra DUMONT.

**Les statuts modifiés sont mis au vote.
Ils sont adoptés à l'unanimité.**

**Le règlement intérieur modifié est mis au vote.
Il est adopté à l'unanimité.**

Ils seront envoyés ultérieurement à la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées puis déposés à la Préfecture.

La présidente remercie tous les participants de leur attention et clôture l'Assemblée Générale Extraordinaire.